

SOMMAIRE

SEPTEMBRE 2005

N° 93

23^e année/3

Les mystères joyeux du Rosaire.
Dominicus. 3

Travail féminin et enjeux éducatifs et sociaux.
M. Dubois. 15

Aide-mémoire sur le magistère de l'Eglise.
L.-M. de Bignonères. 44

Comment prier Jésus, vrai Homme et vrai Dieu ?
L. Sahuc. 51

Lettre à une jeune catholique à la mode.
D. Morin. 59

Recensions :

Lexique sur la famille et les questions éthiques.
P. Collignon. 65

J. Duchesne : Retrouver le mystère.
F. Quoëx. 68

C^m Ottaviani et Bacci :
Brief examen critique du nouvel *Ordo Missæ*.
B.-M. Laisney. 73

F. Jammes : Le pèlerin de Lourdes.
R.-M. Rivoire. 79

Pistes de lecture 83

Directeur de la Publication : Olivier de Bignonères

© Société Saint-Thomas-d'Aquin
53340 Chéméré-le-Roi
France

CPPAP 1009 G 85904

ISSN 0751-6701

SEDES SAPIENTIÆ

SEDES SAPIENTIÆ

93



LES MYSTÈRES JOYEUX

LE TRAVAIL DES MÈRES DE FAMILLE

LE BREF EXAMEN CRITIQUE
DU NOUVEL ORDO MISSÆ

SOCIÉTÉ SAINT-THOMAS-D'AQUIN

SEDES SAPIENTIÆ

Revue trimestrielle de formation religieuse

Automne 2005



n° 93

23^e année/3

Aide-mémoire sur le magistère de l'Église

La question du magistère, qu'il s'agisse de son exercice ou de l'adhésion qui lui est due, occupe une place centrale dans la crise que traverse l'Église depuis quelques décennies. Sedes Sapientiae lui a déjà consacré, sous la plume de M. l'abbé Lucien, plusieurs études de fond (1). Le présent "aide-mémoire" n'entend évidemment pas les remplacer, mais donner de façon schématique, sous forme de tableau auquel on puisse revenir facilement, et sans développer l'argumentation ni détailler les références, les notions élémentaires sur le sujet.

Pour accomplir sa mission de conduire au Royaume des cieux les brebis que le Christ lui a confiées, l'Église dispose de trois pouvoirs : celui d'enseigner en exposant la Parole de Dieu (*magistère*), celui de sanctifier en communiquant la grâce par les sacrements (*ordre*), celui de commander les actions nécessaires à la fin de l'Église (*gouvernement*). Dans l'exercice de ces trois fonctions, elle jouit d'une *assistance* (différenciée selon les trois cas) de son fondateur, qui demeure

1. Cf. Bernard Lucien, « Le magistère pontifical », in *Sedes Sapientiae*, n° 48, pp. 53-77 ; « L'infaillibilité du magistère pontifical ordinaire », n° 63, pp. 33-54 ; « Définir ? Sur l'infaillibilité du magistère », n° 84, pp. 3-35 ; « Éléments sur la Tradition », n° 92, pp. 15-53.

présent en elle : « Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur enseignant à pratiquer tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps. » (Mt 28, 19-20).

Dans le pouvoir d'*ordre*, l'Eglise n'est qu'un *instrument* de la grâce divine qui vient de l'Humanité du Christ et de sa Passion. L'Eglise est totalement pure et sainte dans l'Eucharistie, et les sacrements conférés selon le rite de l'Eglise par ses ministres produisent infailliblement la sainteté en ceux qui les reçoivent avec les dispositions requises.

Le pouvoir de *gouvernement* comporte des pouvoirs législatif, judiciaire et coercitif analogues à ceux d'une société temporelle. Ici, l'Eglise est une véritable *cause seconde*. L'assistance du Christ garantit que les lois universelles ne sont pas intrinsèquement mauvaises (bien qu'elles puissent présenter des éléments défectueux) et ne conduisent pas à la perte des âmes, et aussi que portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise. Celle-ci, même persécutée et réduite à un petit troupeau, durera jusqu'à la Parousie. Mais cette assistance respecte le jeu des médiations humaines : les défaillances sont possibles (ex. condamnation de Jeanne d'Arc).

Dans le pouvoir d'*enseignement*, l'Eglise est une *condition* de notre adhésion à la Parole de Dieu écrite ou transmise. Dieu, en sa Vérité et sa Véracité infinies, est le fondement de notre foi. Il en est le principe : c'est lui qui nous donne la grâce de croire. Il en est le terme, c'est lui (en lui, à lui) que nous croyons. « Ses messagers nous disent de sa part ce qu'il demande de croire, nous ne saurions sans eux à quels énoncés donner notre adhésion ; ils ne fondent pas la foi, ils en sont la condition nécessaire (cf. Rm 1, 5) » (2).

L'objet du magistère (ce qu'il nous enseigne) est le *dépôt révélé* par Dieu et tout ce qui est nécessaire à sa garde. Dieu nous a parlé par les Prophètes, par le Christ et par les

2. Charles Journet, *Théologie de l'Eglise*, Paris, Desclée, 1987, p. 170.

Apôtres. Les témoins humains de la Révélation (Prophètes et Apôtres) ont reçu une lumière prophétique de *révélation* (apocalypse) pour connaître les secrets du plan divin, et d'*inspiration* pour communiquer à l'Eglise le message divin. Toute l'Écriture sainte est inspirée par Dieu, sans détruire cependant les caractéristiques humaines des écrivains. « La lumière prophétique d'*assistance* est post-apostolique. (...) Elle est donnée à l'Eglise pour conserver à travers les siècles le dépôt évangélique, le désenvelopper, le faire fructifier, le faire descendre dans l'esprit et dans le cœur des générations qui se succèdent. Il n'y a plus de nouvelles révélations (...). Ce qui était contenu dans le dépôt primitif seulement implicitement, d'une manière préconceptionnelle, informulée, à l'état d'exigence obscure, est explicité, est clairement formulé par le magistère vivant de l'Eglise. On pourra parler de dogmes nouveaux, si l'on précise qu'ils sont nouveaux non par leur contenu mais par leur formulation, non par voie d'adjonction mais par voie de désenveloppement vital » (3).

Dans les textes du magistère, il faut distinguer l'*affirmation*, ce qui est enseigné premièrement et directement, sur laquelle porte l'*assistance*, et les *explications*, considérants et instruments d'expression, qui peuvent être marqués de défaillances (4).

Fr. Louis-Marie de BLIGNIERES

-
3. *Ibid.*, pp. 166-168. Cf. aussi *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n° 84-100.
4. Cf. la déclaration de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi *Mysterium Ecclesiae* (24 juin 1973) : « Bien que les vérités que l'Eglise entend réellement enseigner par ses formules dogmatiques soient distinctes des conceptions changeantes propres à une époque déterminée et puissent s'exprimer sans elles, il peut cependant arriver que ces vérités soient formulées, même par le Magistère, en des termes qui portent la trace de telles conceptions » ; cf. aussi l'instruction *Donum veritatis* (24 mai 1990) : « Le magistère peut intervenir sur des questions débattues dans lesquelles sont impliqués, à côté de principes fermes, des éléments conjecturaux et contingents. Ce n'est souvent qu'avec le recul du temps qu'il devient possible de faire le partage entre le nécessaire et le contingent. Dans ce domaine des interventions d'ordre prudentiel, il est arrivé que des documents magistérielles ne soient pas exempts de déficiences. Grâce à l'*assistance* divine, l'enseignement du magistère vaut par-delà l'argumentation, parfois empruntée à une théologie particulière, qu'il utilise ».

Le Magistère ou pouvoir d'enseignement de l'Eglise

Objet sur quoi porte-t-il ?	primaire :	le dépôt révélé, la Parole de Dieu écrite ou transmise
	secondaire :	ce qui est requis pour garder, expliquer, définir le dépôt (la connexion est historique ou logique)
Sujet qui enseigne ?	le Pontife Romain	
	le Corps épiscopal universel en union avec sa tête le Pape	
Mode sous quelle forme ?	jugement solennel du Pape ou d'un Concile œcuménique (acte collégial)	
	magistère ordinaire	pontifical : le Pape universel : le Corps épiscopal en union avec le Pape

L'assentiment dû au Magistère

Cf. Lettre apostolique *Ad tuendam fidem* et note doctrinale de la C.D.F. illustrant la Profession de foi (1998)

assentiment de foi théologique	assentiment ferme et irrévocable	assentiment religieux de l'intelligence et de la volonté
adhésion certaine	adhésion certaine	adhésion probable « dans la mouvance et la logique de l'obéissance de la foi » (C.D.F., <i>Donum veritatis</i> , 1990)
la négation est une hérésie	la négation est un rejet des vérités de la doctrine catholique (rupture de communion)	la négation est une doctrine erronée, téméraire ou perverse
la vérité enseignée est présentée comme divinement révélée	la vérité enseignée est présentée comme connexe avec la Révélation et donc comme à tenir de façon « définitive »	la doctrine enseignée est présentée comme vraie ou du moins comme sûre « pour nous conduire à une intelligence plus profonde de la Révélation, ou bien pour rappeler la conformité d'une enseignement avec les vérités de la foi, ou enfin pour mettre en garde contre des opinions dangereuses susceptibles d'induire en erreur » (Note doctrinale de la C.D.F., 1998)

<p>assentiment de foi théologique</p> <p>par un jugement solennel (Pape ou Concile) ou par le magistère ordinaire universel</p>	<p>assentiment ferme et irrévocable</p> <p>par un jugement solennel (Pape ou Concile) ou par le magistère ordinaire universel ou par le magistère ordinaire pontifical</p>	<p>assentiment religieux de l'intelligence et de la volonté</p> <p>le degré de l'adhésion se règle sur « l'intention et la volonté du magistère, tel que cela ressort de la nature des documents, de l'insistance à proposer la doctrine et de la teneur de l'expression employée » (Vatican II, <i>Lumen gentium</i>, n° 25)</p>
<p>Exemples :</p> <p>articles du Credo, dogmes christologiques et mariaux, institution et efficacité des sacrements, présence substantielle du Christ dans l'Eucharistie, nature sacrificielle de la messe, fondation de l'Eglise par le Christ, primat du Pape et infailibilité pontificale, péché originel, immortalité de l'âme et jugement particulier, absence d'erreur dans les textes inspirés, immoralité du meurtre d'un innocent</p>	<p>Exemples</p> <p>de connexion historique :</p> <p>canonisation des saints, invalidité des ordinations anglicanes</p>	<p>Exemples :</p> <p>beaucoup de points de la doctrine sociale de l'Eglise, recommandation de saint Thomas d'Aquin</p>
<p>DOGME</p>	<p>de connexion logique :</p> <p>impossibilité d'ordonner des femmes, illicéité de l'euthanasie, de la prostitution et de la fornication, infailibilité pontificale avant Vatican I</p>	
<p>MAGISTERE INFALLIBLE</p>	<p>SENTENCE « DEFINITIVE »</p>	<p>MAGISTERE (simplement) AUTHENTIQUE</p>